

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 58

Pouvoirs : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 7 février 2024.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis		Absent		DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier		Absent		GORAK	Jacky	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent			CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques			Pouvoir à Gwenaëlle PERCHERON			
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Fabrice GRACIA			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présente					
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent					
FALAISE	CANONNE	Magali			Pouvoir à Sandrine PETIT			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédictte			Pouvoir à Thérèse LEBLOND			
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc			Pouvoir à Philippe DROUET			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente					
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia			Pouvoir à Grégoire DAGORN			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	BOULIER	Bruno			Pouvoir à Hervé MAUNOURY			
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc		Absent				
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie		Absente				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent		MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent			OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie		Absente		SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		Absent		CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent			GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent			CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian			Pouvoir à Sébastien BINET	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine				ANQUETIL	Maryline	Présente
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard			Pouvoir à Dominique BENOIT			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne			Pouvoir à Jean Philippe MESNIL			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent					
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge		Absente				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent			PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nodège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		Absent		LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre		Absent		BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe				GASMER	Elisabeth	Présente
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente			CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent			LEFEVRE	Pascal	

FINANCES – CENTRE AQUATIQUE - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION

Lors du renouvellement du contrat de concession du centre aquatique, le candidat évincé, Vert Marine a saisi le tribunal dans le cadre d'un référé précontractuel. Ce contentieux ne permettait dès lors pas de signer le nouveau contrat, dans l'attente du jugement et le conseil communautaire, lors d'une séance exceptionnelle le 4 janvier 2022, a délibéré favorablement pour autoriser le Président à signer un avenant de prolongation au contrat qui devait en principe se terminer le 31 décembre 2021.

Le nouveau contrat a donc été décalé et a commencé à produire ses effets le 18 février 2022 (ordonnance du juge, signature du contrat, transmission au contrôle de légalité).

Ceci a donc un impact financier pour la collectivité et son délégataire RECREA. C'est pourquoi, les deux parties ont travaillé pour établir un avenant (n°1) au nouveau contrat 2022-2027 pour tenir compte de ce décalage.

De plus, l'avenant n°1 a également pour objet la prise en compte les conséquences financières :

- du décalage de l'évolution des tarifs en avril 2023 au lieu de juillet 2023 ;

- du report de l'ouverture du bassin extérieur de juillet 2022 à juillet 2023 (compte tenu des infructuosités et la relance de certains lots du marché de travaux).

◇ Le report du contrat au 18 février 2022 **réduit** :

- la contribution financière forfaitaire de 61 506,67 €

- la compensation financière de la CdC sur les scolaires et les clubs de 16 108,54 €

◇ Le décalage de l'évolution des tarifs au 1^{er} avril au lieu du 1^{er} juillet 2023 **réduit** la contribution financière forfaitaires de 11 255 €

◇ le report de l'ouverture d'un an du nouveau bassin extérieur augmente la contribution financière forfaitaire de 33 651 € (valeur juillet 2021 pour l'année 2022). Mais avec l'indexation et la facture de régularisation réglée par la CdC courant 2023, **cette contribution financière forfaitaire supplémentaire** est de 22 396 € (33 651 € - 11 255 € déjà réglés).

Le Conseil communautaire

- Vu la délibération n°147/2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 décidant, à l'issue de la procédure de consultation et de négociation du nouveau contrat de concession de service public du centre aquatique, de retenir la société RECREA et autorisant Monsieur le Président à signer ledit contrat ;
- Vu la délibération n°2/2022 du conseil communautaire du 4 janvier 2022 décidant, afin d'assurer la continuité du service public, de conclure un avenant de prolongation du contrat précédent pour tenir compte de la procédure de référé précontractuel engagé par le candidat évincé et empêchant la signature du nouveau contrat ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} février 2024 ;
- Considérant que le décalage du nouveau contrat a un impact financier pour les parties au contrat ;
- Considérant en outre qu'il convient de tenir compte du décalage de l'évolution des tarifs en avril 2023 au lieu de juillet 2023 ainsi que du report de l'ouverture du bassin extérieur de juillet 2022 (prévu au contrat) à juillet 2023 (compte tenu des infructuosités et la relance de certains lots du marché de travaux).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 68
	Pour : 68
	Contre : 0

- **APPROUVE** les montants de contributions supplémentaires tels que présentés,
- **APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°1 au contrat de concession de service public du centre aquatique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant correspondant ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20 FEV. 2024
Et de la publication électronique le : 22 FEV. 2024*

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

